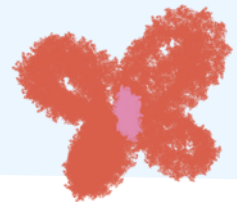


Mairie d'Attiches



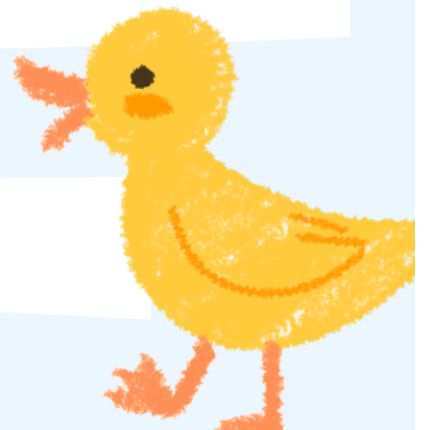
Projet pédagogique



rédigé le 27 juin 2026

Contact : periscolaire@attiches.com

Année scolaire 2026-2027



Préambule

L'ensemble des points énoncés dans le projet éducatif de la ville guide la rédaction de ce projet pédagogique.

L'accueil de loisirs périscolaire est un service qui répond à des besoins importants et nombreux pour les parents : besoin de garde, besoin de sécurité pour leurs enfants mais aussi à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations. L'aider à se construire est une priorité.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire.

Contexte

La commune d'Attiches est l'organisatrice de l'accueil périscolaire et déclare la structure auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et auprès de la CAF pour les garderies.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe. Ainsi, il propose une transition entre deux institutions qui rythment la journée de l'enfant : l'école et la famille.

Les enfants scolarisés aux écoles "La fontenelle" et "Jules Ferry" sont accueillis à la restauration scolaire, rue du moulin et la maison de l'enfance, avenue des Lilas.

L'accueil périscolaire est composé de 3 pièces, d'un hall et de toilettes. L'espace extérieur est la cour intérieure de l'école "La fontenelle".

Les enfants de maternelle et de l'élémentaire sont mélangés entre eux. Les animateurs et la responsable effectuent un roulement quotidien dans l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

Les objectifs du projet éducatif

1. Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant au sein de la collectivité.

- En faisant preuve d'imagination.
- Passer un moment plein de joie et de bien-être avec ses camarades et les animateurs.
- Proposer des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles dans le respect des goûts et du rythme des enfants.
- Favoriser la mixité sociale.

2. Amener l'enfant à découvrir des pratiques attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques et culturels.

- Faire découvrir aux enfants des activités ludiques sous différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société...).
- Faire découvrir aux enfants des ateliers lecture, conte.
- Faire découvrir aux enfants des activités artistiques et culturelles telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique.
- Faire découvrir aux enfants des activités manuelles.
- Faire découvrir aux enfants des activités physiques et sportives.

3. Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dans une volonté affirmée d'éco citoyenneté.

- Sensibiliser à l'environnement.
- Initier les enfants au jardinage.
- Créer des animations.
- Approfondir les gestes liés au recyclage.
- Sensibiliser au gaspillage.

Les objectifs du projet éducatif

À partir du cadre fixé par le projet éducatif de la commune, la responsable périscolaire élabore le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre le projet éducatif et le projet pédagogique. Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques

Le but du projet pédagogique est de répondre aux divers besoins de l'enfant à travers des actions conduites afin qu'il s'épanouisse, qu'il se construise une vie sociale et développe son autonomie.

1. Offrir un large éventail d'activités ludiques et éducatives de qualité.

Les animateurs aménagent des espaces où les enfants peuvent évoluer de façon autonome et réaliser une activité, seuls, sans présence active de l'adulte. L'enfant doit pouvoir avoir la possibilité de choisir ses activités, d'être acteur de ses loisirs et de décider lui-même de son temps libre.

Les activités proposées doivent être variées et favoriser la découverte de l'enfant.

2. Sensibiliser les enfants au respect des autres mais aussi de l'environnement.

L'apprentissage de la vie en collectivité passe avant tout par des notions de respect. Les enfants doivent apprendre à accepter les différences entre camarades. Ils doivent apprendre à accepter les autres, à s'entraider et à partager.

De plus, il faut sensibiliser les enfants à l'écologie dès leur plus jeune âge, c'est essentiel. Cela peut se faire à travers les jeux éducatifs, pendant les activités du midi, notamment avec une sensibilisation au gaspillage. Le but est de leur montrer que chaque geste compte et peut faire une réelle différence pour l'environnement.

3. Assurer la sécurité de tous les enfants et respecter leur rythme .

Aider les enfants à trouver leur place dans la société dès leur plus jeune âge, être à l'écoute de ses besoins, stimuler son épanouissement personnel, son autonomie, favoriser son inclusion, son bien-être et encourager sa participation au sein de l'accueil.

Poser des règles de vie, des chartes pour chaque temps et respecter le rythme biologique de chaque enfant

La place de l'enfant

L'enfant est placé au centre de notre accueil périscolaire.

Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. S'exprimer, c'est-à-dire être acteur de ses loisirs. L'enfant doit pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- D'agir sur le monde qui l'entoure.
- De s'exprimer, donner son avis.
- De prendre des initiatives.
- De faire des activités en autonomie.

L'enfant de 3 à 12 ans :

De 3 à 6 ans : L'enfant a besoin d'alternance entre activités physiques et activités calmes. Il a besoin de changements fréquents. Il découvre la vie sociale, il cherche à imiter l'adulte. Il commence les jeux de société, se passionne pour tout ce qui lui permet de faire « comme les grands ». Il joue beaucoup aux jeux de construction. Il a encore besoin de jouer seul à son rythme. L'enfant a besoin de sécurité affective et de stabilité.

De 6 à 12 ans : Dans cette tranche d'âge, l'esprit logique se développe et les copains commencent à prendre de la place. L'enfant est attiré par les jeux de société inventifs et les jeux de construction plus sophistiqués. Il maîtrise de mieux en mieux le temps et l'espace.

La place des parents

Des commissions périscolaires regroupant parents délégués et élus se déroulent une fois par semestre. Ces commissions ont pour objectif d'échanger sur le fonctionnement du service et évoquer les différents axes d'amélioration, revenir sur les diverses animations. Il nous semble primordial d'être à leur écoute et surtout de favoriser leur participation.

Dans un premier temps, il est important qu'il y ait tous les éléments d'information nécessaire pour bien connaître la structure. Le premier accueil est primordial.

Les supports d'information doivent être clairs, adaptés, et mis à jour régulièrement.

La présence d'une équipe permanente permet de créer de bonne condition de confiance et donc d'échange.

Il faut encourager les parents à participer, à s'intéresser aux activités de leurs enfants. De plus, il est primordial que les informations soient données par les parents pour ensuite être transmises au service scolaire et inversement.

Le fonctionnement global

LA REPARTITION DES TEMPS PERISCOLAIRES

Le périscolaire est régi en plusieurs temps. Tout d'abord, nous avons la garderie périscolaire du matin qui se déroule de 7h à 8h35 au sein de la maison de l'enfance. Les enfants sont redirigés vers leur école à partir de 8h15.

La restauration scolaire se déroule de 11h30 à 13h30 avec deux services chez les maternels et de 11h35 à 13h35 chez les élémentaires avec trois services. Tous déjeunent au sein de la même cantine.

L'étude surveillée est encadrée par 3 personnels municipaux de 16h35 à 17h35 dans diverses classes au sein de l'école primaire.

Enfin, la garderie périscolaire du soir accueille les enfants dès 16h30 jusqu'à 19h à la maison de l'enfance.

LA GARDERIE PERISCOLAIRE DU MATIN

La garderie périscolaire du matin s'effectue de 7h à 8h35, avec un départ pour l'école à 8h15 – 8h20. Les enfants sont libres d'arriver à l'heure qu'ils souhaitent et avec leur petit déjeuner. Dès 7h, des activités sont mises en place par les animateurs et des jeux sont mis à disposition des enfants. Ils choisissent alors entre l'activité et le jeu. Il s'agit d'activités manuelles ou de petits jeux tels que renard qui passe, tomate, ketchup, etc.

L'activité du matin sera la même toute au long de la semaine afin que les enfants puissent la terminer dès lors qu'elle est débutée. Les activités sont alors variantes au cours de la semaine.

L'animateur doit prendre en compte les besoins de chaque enfant ainsi que leur rythme, besoins et envies pour chaque activité proposée.

A disposition des enfants, il y a également un espace poupées et un espace légo.

Les animateurs seront attentifs à la communication avec les diverses familles pour effectuer le message aux professeurs si besoin.

LA GARDERIE PERISCOLAIRE DU SOIR

La garderie périscolaire du soir s'effectue de 16h30 à 19h pour les enfants non repris à la sortie de l'école. Le goûter est fourni par la commune avec les fruits de cantine ou des tartines de chocolat, fromage, beurre ou confiture. Dès 17h, des activités sont mises en place par les animateurs et des jeux sont mis à disposition des enfants. Ils choisissent alors entre l'activité et le jeu. Il s'agit d'activités manuelles ou de petits jeux tels que renard qui passe, tomate, ketchup, etc.

L'activité du soir sera la même toute au long de la semaine afin que les enfants puissent la terminer dès lors qu'elle est débutée. Les activités sont alors variantes au cours de la semaine.

L'animateur doit prendre en compte les besoins de chaque enfant ainsi que leur rythme, besoins et envies pour chaque activité proposée.

A disposition des enfants, il y a également un espace poupées et un espace de constructions légo.

Les animateurs seront attentifs à la communication avec les divers professeurs pour effectuer le message aux familles si besoin.

L'ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée est accessible à tout élève scolarisé à l'école primaire sous réserve de son inscription via My Perischool. Les études sont dirigées par 3 personnes municipales et permettent aux enfants la réalisation de leurs devoirs sous surveillance. Tout enfant non repris à 17h35 sera alors redirigé vers la garderie.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire se déroule de 11h30 à 13h35 au sein de la cantine scolaire. Concernant les maternels, nous effectuerons deux services. Un premier avec uniquement les petits et tout petits et un second avec les moyens et les grands. Les enfants sont libres dans la cour lorsqu'ils ne mangent pas. Des jeux leur sont proposés (tomate ketchup, renard qui passe, 1 2 3 soleil) et du matériel sportif mis à disposition.

Concernant les primaires, tout comme les maternels, lorsqu'ils ne mangent pas, ils ont des jeux de société à disposition, du matériel sportif.

Les services sont les suivants :

Lundi

11h40 – 12h10

CP (Mme Ruez) + CE1/CE2

12h10 – 12h40

CP/CE1 (Mme Fremaut) + CE2/CM1 (Mme Rosselle)

12h40 – 13h10

CM1/CM2 (Mme Girard) + CM2 (Mme Bastien)

Mardi

11h40 – 12h10

CP/CE1 (Mme Fremaut) + CE2/CM1 (Mme Rosselle)

12h10 – 12h40

CM1/CM2 (Mme Girard) + CM2 (Mme Bastien)

12h40 – 13h10

CP (Mme Ruez) + CE1/CE2

Jeudi

11h40 – 12h10

CP (Mme Ruez) + CE1/CE2

12h10 – 12h40

CP/CE1 (Mme Fremaut) + CE2/CM1 (Mme Rosselle)

12h40 – 13h10

CM1/CM2 (Mme Girard) + CM2 (Mme Bastien)

Vendredi

11h40 – 12h10

CM1/CM2 (Mme Girard) + CM2 (Mme Bastien)

12h10 – 12h40

CP (Mme Ruez) + CE1/CE2

12h40 – 13h10

CP/CE1 (Mme Fremaut) + CE2/CM1 (Mme Rosselle)

Les services sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs réels.

Concernant le service, les élémentaires sont servis au self. L'entrée et le dessert sont dans des saladiers afin de limiter le gaspillage alimentaire. En effet, les enfants sont alors libres de choisir eux-mêmes leur proportion. Ils peuvent également se resservir en se levant à deux à la fois. Si toutefois, il y a des restes de desserts tels que des yaourts ou des fruits, ils seront proposés jusqu'à leur péremption.

Maternels comme primaires doivent être inscrits au préalable en restauration scolaire via My Perischool.

LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES

Pour les différents temps périscolaires, les activités sont réfléchies en amont par l'animateur en fonction des locaux utilisés, du matériel disponible et de la météo. Sur les temps de garderie, les temps de jeux de société, de lecture ou d'activités manuelles sont priorités. En ce qui concerne le midi, les activités extérieurs comme les petits jeux ou activités sportives sont favorisées.

Les activités sont proposées à l'ensemble des enfants mais les enfants y participent selon leur envie ou leur inscription réalisée une semaine en amont avec les activités définies.

Pour les activités sportives, celles-ci sont faites dans un cadre défini, un endroit déterminé par des plots et les enfants sont reconnaissables à l'aide de chasuble ou par le fait qu'ils soient dans la zone définie. Au début de l'activité, les enfants inscrits sont appelés afin de pouvoir commencer avec l'effectif requis et déterminé. Le matériel sportif est rangé dans les locaux et armoires périscolaires.

Ces activités gratuites sont proposées par la responsable et les animateurs.

Les activités sportives proposées ne présentent pas de risques spécifiques : ont une finalité ludique, récréative ou liée à la nécessité de se déplacer ; sont proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance ; sa pratique n'est pas intensive ; elles sont accessibles à l'ensemble des membres du groupe ; elles sont mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques et ne sont pas obligatoires.

Ces activités sont encadrées par tous les membres de l'équipe pédagogique, sans qualification sportive particulière. La Commune et la responsable de l'accueil fixent les conditions et les moyens mobilisés pour garantir la sécurité des mineurs. Elles organisent l'activité dans le respect des réglementations et normes applicables. Le nombre de places est limité en fonction de l'activité proposée mais nous veillons à ce que les enfants participent chacun à leur tour.

LES TEMPS DE REPOS ET D'ACTIVITES

Dans le cadre des temps périscolaires, l'organisation de la journée est pensée de manière à assurer un équilibre entre les temps d'activités et les temps de repos, afin de respecter le rythme et les besoins des enfants. Cette organisation permet des moments favorables à leur développement, à leur bien-être et à leur épanouissement. Les activités proposées, qu'elles soient sportives, culturelles, créatives ou ludiques, sont réparties de façon harmonieuse pour favoriser l'épanouissement, la découverte et la socialisation. Les activités proposées sont variées et adaptées à l'âge des participants : activités sportives, ateliers créatifs, jeux de coopération, découvertes culturelles ou encore projets collectifs. Elles permettent aux enfants de développer leur autonomie, leur créativité, leur confiance en eux ainsi que leurs compétences relationnelles dans un cadre ludique et bienveillant. Parallèlement, des temps calmes et des espaces de détente sont aménagés afin de permettre aux enfants de se reposer, de récupérer après les temps scolaires et de gérer leur niveau d'attention et de fatigue. Les enfants ont ainsi la possibilité de choisir entre une participation active aux activités proposées ou un temps plus reposant selon leurs besoins et leur état de fatigue

Toutefois, les temps périscolaires ne doivent pas être perçus comme une succession continue d'activités. Après une journée de classe, les enfants ont également besoin de moments de récupération et de détente. C'est pourquoi des temps calmes sont intégrés à l'organisation quotidienne. Ces moments peuvent prendre différentes formes : lecture, jeux de société, dessin, écoute musicale, espaces de discussion ou simplement temps libres permettant à chacun de se ressourcer à son rythme. Lors de la pause méridienne, pour les enfants faisant la sieste, des temps de yoga, de méditation, de contes, de lecture sont proposés une fois le repas fini.

Cette alternance entre temps dynamiques et temps calmes favorise l'équilibre de l'enfant, prévient la fatigue et contribue à instaurer un climat serein au sein de la structure. L'équipe d'animation veille à observer les besoins des enfants afin d'adapter les propositions et de garantir une prise en compte individuelle de chacun. Cette démarche permet de créer un environnement sécurisant, respectueux du rythme de tous et propice au vivre-ensemble. Ainsi, la répartition réfléchie des temps d'activités et de repos participe pleinement à la qualité de l'accueil périscolaire et à la réussite du projet éducatif.

L'équipe

L'équipe est gérée par une responsable périscolaire diplômée d'une équivalence BAFD. L'équipe se compose de 11 personnes. Tous sont répartis sur les divers temps mais ne sont pas présents sur l'ensemble de ceux-ci.

Toute personne de l'équipe se doit de respecter la neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.
- Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA).

Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la réglementation. À ce titre, la réglementation permet que des personnes non qualifiées puissent exercer des fonctions d'animation, dans une proportion ne pouvant être supérieure à 20% de l'effectif minimum requis ou à une personne lorsque cet effectif est de trois ou quatre.

Pour les accueils périscolaires, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- 1 animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans

L'équipe est répartie de la façon suivante :

Garderie du matin : 3 personnes diplômées

Garderie du soir : 2 personnes diplômées + 1 personne stagiaire

Etude surveillée : 3 personnes non-diplômées

Restauration scolaire maternelle : 2 personnes diplômées, 1 personne stagiaire, 1 personne non-diplômée

Restauration scolaire élémentaire : 2 personnes non diplômées, 1 personne diplômée

L'évaluation de l'accueil

Les objectifs sont évalués selon des critères quantitatifs et qualitatifs, suivants :

Observer et évaluer :

- Les relations entre enfants, parents-animateurs, animateurs-enfants et entre animateurs.
- L'enfant, les activités et les animateurs lors des temps de jeux.
- L'esprit de groupe que véhicule chaque enfant à travers les activités de la vie quotidienne.
- Le sens du respect des animateurs auprès des enfants et inversement.
- La créativité de chaque enfant.
- L'environnement des enfants afin d'en mesurer le degré de sécurité physique et affective.
- Si les besoins et le rythme de l'enfant sont respectés
- Le niveau d'autonomie et de responsabilité des enfants.

N.B : cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en fonction des observations et des constatations relevées lors des différents temps.

Au cours de l'année, chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation. Ce temps permet de faire le point sur les savoir-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les nouveaux objectifs de l'année.

Les modalités de participation des mineurs

Pour qu'un enfant puisse bénéficier de l'un des temps périscolaires, il doit impérativement avoir un dossier my perischool complet au préalable. En effet, tout temps périscolaire est facturé via ce portail famille. La restauration scolaire et l'étude surveillée sont soumises à des réservations. Pour la restauration scolaire, il s'agit de réserver jusqu'à la veille 11h, le mardi pour le mercredi et le vendredi pour le lundi. Quant à l'étude, il faut réserver deux semaines avant.

Les temps périscolaires accueillent tout enfant scolarisé dans l'une des écoles attichoises, de 2 à 12 ans.

Tout enfant se doit de respecter la neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

L'état de santé d'un enfant nécessitant un régime alimentaire particulier (allergie, intolérance alimentaire ou maladie chronique ou momentanée) devra obligatoirement être signalé par écrit au secrétariat de la Mairie. Suivant les cas, la commune, après concertation avec le personnel du restaurant scolaire, pourra refuser ou accepter l'inscription de l'enfant au service. En cas d'accueil de l'enfant avec un PAI (projet d'accueil individualisé) sera rédigé par un médecin. Il est important de le signaler sur l'application My Périshool et de se mettre en relation avec les Directrices des écoles et la Responsable des services périscolaire sur l'adresse mail suivante : periscolaire@attiches.com afin d'obtenir l'accord pour la prise en charge du personnel.

Au cas où l'enfant serait tenu de se conformer à un traitement médical, le représentant légal s'engage à en informer immédiatement la Responsable du service périscolaire et à lui fournir copie de l'ordonnance délivrée par le médecin. Pour la cantine, cela n'ouvrira pas droit à la fourniture d'un repas de substitution.

Accueil d'un enfant en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les temps de loisirs extra et périscolaires représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant. Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques, et des objectifs du projet éducatif territorial porté par la commune.

L'accueil personnalisé :

L'accueil d'un enfant en situation de handicap doit passer par un premier entretien avec la famille pour une meilleure connaissance de l'enfant, puis les professionnels les accompagnant au quotidien. Il est alors établi un protocole d'accueil individualisé pour l'enfant, précisant l'organisation relative à son temps de présence.

Différents points sont abordés :

- La situation du handicap
- Les points de vigilance
- Les craintes et les attitudes du jeune
- Ses centres d'intérêts
- Les stratégies à mettre en place afin que le jeune soit pleinement intégré au groupe

Il peut être proposé à la famille des temps d'adaptation et d'observation de quelques heures qui permettront de définir l'accompagnement nécessaire.